



Paris, le 23 juillet 2009 - n° 218/D130

**Réunion du groupe de travail
« Indicateurs sociaux départementaux »
du 11 juin 2009**

COMPTE-RENDU

Participants :

Élise CLEMENT
Brigitte DEBRAS
Hélène DADOU
Serge DOBEL
Sylvie EGHBAL-TEHERANI
Marie-Thérèse ESPINASSE
Paul-Olivier GASQ
Philippe GAUTHIER
Joël GUIST'HAU
Jean-Luc HELLER
Paule JORDA
Paule LAIDEBEUR
Danièle LAVENSEAU
Michèle MANSUY
Sylvie MERLIERE
Sandrine MICHEAUX
Estelle PELLETIER
Mélanie RIDEL
Ghislaine ROSAY
Bernard SUJOBERT

DREES
CNAF
Ministère du logement
Conseil général du Val d'Oise
DREES
DREES
DEPP
Conseil général de la Loire
Conseil général de la Loire-Atlantique
DGCL
Conseil général des Bouches-du-Rhône
Conseil général du Nord
Insee, Direction Régionale Nord-Pas-de-Calais
DREES
DRASS de Poitou-Charentes
DREES
CNSA
Conseil général de Paris
CCMSA
Insee, département de l'action régionale

Absents excusés :

Claude DUCOS-MIERAL
Emmanuelle GUYAVARCH
Corinne MARTINEZ
Milan MOMIC
Hélène NICOLEAU
Claudine PADIEU

Conseil général du Rhône
ONED
Cnis
ONED
Conseil général de la Loire-Atlantique
ODAS

Point 1- Compte rendu de la réunion du 14 mai 2009

Le compte-rendu de la réunion du 14 mai est approuvé.

Point 2- Planning de juillet

Groupe plénier : le 9 juillet, de 10 heures à 13 heures :

- audition de l'UNCCAS
- discussion de la structure du rapport d'étape
- retour des travaux en sous-groupe
- points à approfondir

Sous-groupes :

Le 8 juillet, à 15h30 :

- réunion du sous-groupe « enfance »

le 9 juillet, de 14h30 à 17h30 :

- troisième réunion du sous-groupe « handicap »
- discussion en sous-groupe des « indicateurs transversaux »

Point 3- Le thème « Logement »

A- Présentation du ministère du logement (Hélène Dadou, sous-directrice des politiques de l'habitat au ministère du logement)

L'intervenante est responsable de la sous-direction des politiques de l'habitat au Ministère du logement.

Cette sous-direction, qui anime et évalue les politiques de l'habitat, comprend 4 bureaux :

- *Politiques sociales du logement* : son action concerne les personnes âgées, handicapées, les personnes en situation défavorisée, et des populations spécifiques (grandes familles, gens du voyage,...)
- *Politiques locales de l'habitat, programmation, renouvellement* : plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées –PDLPD-, programmes locaux de l'habitat PLH, programmes départementaux de l'habitat PDH, suivi de l'article 55 de la loi no 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains dite SRU¹ (plancher de 20% de logements sociaux parmi les résidences principales).
- *Parc privé* : tutelle de l'agence nationale de l'habitat- ANAH-, action sur l'habitat indigne.
- *Connaissance sur le logement et l'habitat*.

Pour les catégories de personnes concernées par les politiques sociales décentralisées, il importe de mesurer les besoins en logement insatisfaits pour ces populations, de manière quantitative et qualitative.

Les besoins

Il se pose des problèmes d'accès au logement, de maintien dans le logement, enfin de mal-logement.

¹ Les communes de plus de 3 500 habitants situées dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, où les logements locatifs sociaux représentent moins de 20 % du nombre de résidences principales, doivent prendre des dispositions pour faciliter la réalisation de ces logements en vue d'atteindre, à long terme, cet objectif de 20 %. Pour soutenir cet objectif, un prélèvement est effectué sur les ressources fiscales des communes, égal à 152,45 € par logement manquant (cette valeur de base est portée à 20 % du potentiel fiscal par habitant pour les communes où celui-ci dépasse 762,25 €) à compter du 1er janvier 2002.

L'accès au logement : les demandeurs relevant de la loi DALO, les demandeurs de logement social sont concernés. Pour les personnes âgées ou handicapées, ou les personnes en insertion, c'est la question de l'accès à un logement qui leur soit adapté qui se pose.

Le maintien dans le logement concerne les ménages qui n'arrivent pas à en supporter la dépense (loyers et charges, dépenses énergétiques).

Le mal-logement, au sens large, concerne les logements insalubres, dégradés, dangereux ou des situations particulières (des personnes qui habitent des locaux non destinés au logement).

La question du logement est fortement territorialisée. L'analyse doit se situer à un niveau infradépartemental (EPCI, commune).

L'Etat peut déléguer l'octroi des aides au conseil général ou à l'EPCI. La situation actuelle est mixte : 28 conseils généraux et 78 EPCI sont délégataires et octroient 55% des aides (hors aide personnelle au logement) : habitat social, hébergement, aide à l'amélioration du parc privé.

Les plans locaux ou départementaux de l'habitat sont élaborés selon une procédure commune. Le diagnostic de la situation constitue la première étape. La seconde étape définit les objectifs visés et la troisième étape propose les programmes d'action qui en découlent.

Les politiques sectorielles doivent recouper les schémas de politiques sociales décentralisées, pour que l'ensemble soit cohérent.

Si l'on prend l'exemple du logement et des personnes âgées, on voit que l'âge seul n'est pas une caractéristique suffisante pour déterminer les besoins, et donc les actions prioritaires du PDH ou du PLH en direction des personnes âgées. Pour guider l'action publique, il importe d'avoir des données plus fines, à la fois sur les personnes et sur les logements.

En effet, certaines personnes âgées sont aussi autonomes que des adultes plus jeunes, et dans ce cas, les politiques publiques ne prévoient pas d'actions spécifiques à leur égard.

D'autres ont des difficultés, mais veulent et peuvent rester à domicile. Pour ces personnes, c'est un programme de maintien à domicile qui convient.

Pour les personnes âgées à revenus modestes et encore autonomes qui souhaitent bénéficier de services collectifs, les logements-foyers pour personnes non dépendantes peuvent être une solution qui permette de prévenir la perte d'autonomie.

Enfin, lorsque l'état de dépendance des personnes requiert des équipements adaptés et des soins par des professionnels spécialisés, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est une solution adaptée.

Les données disponibles

Les données manquent, aussi bien sur les besoins des personnes que sur les logements existants. C'est particulièrement vrai actuellement, où les données des recensements ont manqué depuis 9 ans, et où les dernières enquêtes nationales sur le logement remontent à 2001 et 2006.

L'intervenante signale aux membres du groupe, qui sont à la recherche d'indicateurs de performance concernant le logement, le travail qui a été accompli par le groupe de travail « Les situations marginales par rapport au logement » animé par Maryse Marpsat de l'INSEE.

Ce groupe a réalisé un guide complet des sources utilisables pour estimer le mal-logement.²

S'agissant des éléments de confort du logement appréciés par les recensements de la population (installations sanitaires et chauffage central), l'intervenante les trouve datés : l'habitat indigne correspond à d'autres critères (humidité, moisissures, plomb, ...).

La loi DALO est une loi exigeante : la France est le premier pays au monde à reconnaître un droit au logement opposable.

Les communes identifient les personnes prioritaires et l'État doit leur trouver une solution.

² Voir http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=2505

L'estimation *a priori* de la population éligible s'élevait à 600 000 personnes. La première année, 60 000 demandes seulement ont été reçues. Actuellement, le flux est de 5 000 recours réguliers par mois, dont les deux tiers en Ile de France et 25% à Paris.

Problème d'information ? Probablement pas seulement.

La loi de lutte contre les exclusions de 1998 prévoyait déjà qu'un délai d'attente «anormalement long»³ pour l'accès à un logement social justifiait un recours. La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, qui crée une ou des commissions de médiation dans chaque département, prévoit aussi dans son article 117 un numéro unique d'enregistrement pour les logements sociaux, ce qui devrait permettre d'améliorer fortement le système d'information existant.

Ce système existe déjà en région Pays de Loire, et il permet de dénombrer les demandeurs, de connaître leurs conditions de logement, la taille de leur famille, leurs revenus, ...

Ce système a vocation à être étendu à l'ensemble du territoire national. C'est un énorme chantier du point de vue de la technique de gestion des données, mais il est enclenché.

La demande de logement social sera alors connue mois par mois, ainsi que les caractéristiques des ménages demandeurs, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Concernant le maintien dans le logement, des indicateurs sont disponibles à tous les stades pour guider la politique de prévention (commandement de payer, demande de concours de la force publique, obtention du concours, ..).

Le traitement des expulsions est différencié selon le parc (public ou privé). Avec des revenus au-dessus du plafond des aides, les ménages n'ont pas droit aux actions de prévention.

Or, en zone tendue (à Paris par exemple) les expulsions dans le privé sont plutôt liées à la vente qu'aux impayés.

La loi de juillet 2006 prévoyait une commission départementale unique, mais facultative. Depuis, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) a été décentralisé et entre dans les compétences des conseils généraux. Ce qui est visé actuellement, c'est une commission unique (État, CAF, MSA et CG), mais au niveau infradépartemental, en raison des masses concernées (100 000 jugements d'expulsions aboutissent à 10 000 expulsions réelles).

A côté des recensements et des enquêtes, on dispose aussi de données administratives. Le fichier FILOCOM, produit tous les deux ans, fournit des données d'origine fiscale sur les logements et leurs occupants au niveau de la section cadastrale.

B-Débat

A propos des éléments de confort du logement collectés lors du recensement, un obstacle souvent évoqué à leur actualisation est la complexité de ces questions, pour un questionnaire auto-administré. On demande pourtant la date de construction du logement, qui n'est pas moins complexe et est souvent inconnue des locataires, observe l'intervenante.

Le projet de répertoire des logements sociaux est prévu au moyen terme de la statistique publique (autour de 2011-2012).

Quelle est la valeur de l'indicateur « parc privé potentiellement indigne » ou PPPI, calculé à partir de Filocom en croisant les classements cadastraux les plus défavorables et le revenu des occupants ? Il est souvent utilisé par les observatoires locaux ou régionaux, mais sa qualité dépend de la mise à jour des classements cadastraux, qui est irrégulière.

L'intervenante rappelle que cet indicateur sert à repérer des concentrations de logements dégradés pour lancer des politiques opérationnelles de rénovation, et non pas à dénombrer les logements indignes.

Il peut fournir des données de cadrage assez bonnes en zone où le marché du logement n'est pas tendu. Plus le marché est tendu, plus on a de risques d'avoir des travaux de rénovation non pris en compte, et moins l'indicateur est de qualité.

En complément de l'expérience des Pays de Loire, d'autres initiatives locales concernant l'information sur le logement sont évoquées, dont l'Observatoire de la Demande de logement dans le Rhône (ODELOS).

³ Ce délai était défini au niveau départemental.

De plus, l'article 85 de la loi du 25 mars 2009 déjà citée prévoit la transmission de données départementales concernant les logements insalubres.

Le Président conclut qu'en matière de logement, il importe de mettre en évidence les publics concernés par les politiques publiques et aussi les publics potentiellement « à risque ». La question de savoir comment ce travail d'identification peut alimenter les politiques du logement, en revanche, n'est pas du ressort du groupe.

Cependant, les attentes du ministère du Logement et ceux des conseils généraux en matière de données concernant le logement devraient pouvoir converger : l'attente de données de qualité est commune.

Point 4- Le thème « Éducation »

A- Présentation de la DEPP (Paul-Olivier Gasq, chargé d'études à la DEPP)

Paul-Olivier Gasq représente Chantal Brutel, retenue par d'autres obligations.

Un premier entretien avec la DEPP avait porté sur une sélection d'indicateurs possibles dans le champ du groupe.

Indicateurs transversaux concernant l'éducation

Pour l'intervenant, certains indicateurs sont particulièrement révélateurs des disparités géographiques de niveau des élèves (fortement liées à la structure sociale locale). Ils concernent les difficultés scolaires précoces, l'échec au diplôme et l'origine sociale des élèves : C'est le cas de la *proportion des élèves entrant en sixième avec un an de retard* (c'est bien un an de retard qu'il faut retenir, et non pas deux, car la population d'élèves entrant en sixième avec deux ans de retard sur l'âge légal est très marginale : 0,5% de l'ensemble).

C'est aussi le cas de la *proportion de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système éducatif sans qualification et de la proportion de ceux sortis sans diplôme* ;

Enfin, pour l'intervenant, le *pourcentage d'élèves dont les parents ont une position sociale défavorisée*⁴ est un indicateur important.

D'autres indicateurs avaient été évoqués lors du premier entretien :

La proportion d'élèves maîtrisant le socle de compétences en fin de troisième (calendrier de disponibilité à préciser)

La proportion d'élèves de nationalité étrangère (donnée disponible, mais déclarative)

La proportion d'élèves nouvellement arrivés en France (non francophones) : indicateur issu d'une enquête annuelle, disponibilité départementale à vérifier.

Indicateurs non disponibles ou problématiques :

Concernant les *scores obtenus aux évaluations*, il n'existe plus de données départementales, seul un échantillon national est exploité statistiquement

L'approche de l'*illettrisme* par les données collectées aux JAPD : qualité à vérifier.

L'estimation de *taux d'accès (au bac, au brevet)* pose des gros problèmes au niveau départemental, en raison des migrations internes.

⁴ La catégorie dite "défavorisée" concerne l'adulte référent de l'élève. Elle comprend les ouvriers qualifiés, les ouvriers non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle.

Indicateurs éducatifs concernant l'enfance en danger

Bilans de santé scolaires :

Une visite médicale scolaire a lieu avant le CP, une pendant la scolarité élémentaire, une au collège. Ce dispositif est piloté par la DGESCO. Il est peu probable que ce matériau puisse être utilisé à des fins statistiques au niveau départemental. En effet, les pratiques sont très hétérogènes, la couverture n'est pas totale, les examens sont pratiqués à des âges différents selon les établissements ...

Absentéisme et décrochage scolaire :

Les données utilisées par la DEPP proviennent d'un échantillon national. Ce qui est possible et pertinent au niveau départemental est à étudier. Les conclusions d'un groupe interne à l'Éducation Nationale sur cette question pourraient alimenter la réflexion du groupe CNIS.

Violence scolaire :

Pas de source départementale disponible sur ce sujet.

Indicateurs éducatifs concernant le handicap

Les *élèves handicapés scolarisés dans les établissements EN* (publics ou privés sous contrat)⁵ sont recensés. On connaît leur type de handicap et leur durée de scolarisation.

En complément il existe une enquête sur *les élèves scolarisés en établissements médico-éducatifs*.

Les handicapés non scolarisés ou scolarisés à domicile ne sont pas comptabilisés. Les cours par correspondance pourraient peut-être fournir des éléments utiles, il faut le vérifier.

Paul-Olivier Gasq informe les membres du groupe de travail de l'existence d'un accès public à des indicateurs académiques ou départementaux issus de la base centrale de pilotage, sur le site de l'infocentre de la DEPP⁶:

Des données individuelles anonymisées peuvent aussi être accessibles, après étude des demandes.

Par ailleurs des indicateurs régionaux, académiques et départementaux sont publiés périodiquement dans « géographie de l'école » (dernière édition en 2006).

Les indicateurs de performance des lycées sont publics⁷.

⁵ Les élèves handicapés scolarisés dans l'enseignement agricole font l'objet d'une enquête du Ministère de l'agriculture, qu'il conviendra de contacter pour compléter le champ.

⁶ <http://www.infocentre.education.fr/telechar/inpec72.pdf>

⁷ <http://www.education.gouv.fr/cid3014/indicateurs-de-resultats-des-lycees.html>

B-Débat

L'échange de données :

Certains départements précisent que des données par établissement et classe sont disponibles sans convention avec l'inspection académique (par exemple les résultats scolaires ou le nombre d'élèves boursiers), des données individuelles anonymisées pouvant être accessibles par convention avec l'inspection académique et le rectorat.

De même, une convention nationale entre la CNAF et le ministère de l'Éducation Nationale permet la mise à disposition de données pour l'ensemble des CAF.

Le président propose de voir plus précisément les informations disponibles (tout n'est pas renseigné en raison de grèves administratives) et comment on peut y accéder.

Ensuite, on voit qu'on bute sur l'absence d'information concernant par exemple la santé scolaire, mais aussi l'absentéisme. Sur ce dernier point, par exemple, des sources existent, au moins à l'état virtuel, dans Scolarité et Sconet (module Sconet absence). Il doit être possible de faire progresser les choses...

Sur un autre plan, l'harmonisation du recueil des informations préoccupantes, dans les établissements scolaires, est à étudier.

Les indicateurs prioritaires :

Concernant le handicap, la représentante de la CNSA signale qu'un travail de fond avec la DEPP, dans le cadre du groupe « valorisation des données locales » de la CNSA, a permis d'identifier des indicateurs pertinents pour rendre compte de la scolarisation des jeunes handicapés (au sens : enfants connus des MDPH).

Concernant le retard scolaire, certains départements émettent des réserves, surtout au niveau fin (établissement) : il faut compléter cette donnée avec d'autres indicateurs.

De même, l'indicateur d'origine sociale des élèves est discuté, les données étant déclaratives.

Point 5- Les indicateurs transversaux (voir support de discussion en annexe)

Les échanges portent sur les indicateurs qui n'ont pas été discutés lors de la réunion du 17 janvier. Ils sont mentionnés en gras dans le document en annexe.

Thème Revenus

La représentante de la CNAF propose de prendre en compte, parmi les indicateurs de précarité d'une zone, un « taux de dépendance aux prestations » dans le revenu des allocataires. Le complément sur le champ CCMSA est à étudier.

Même s'il ne s'agit pas d'un indicateur, le repérage de quartiers « fragiles », qui présentent un « score de précarité » élevé (il est apprécié sur une batterie d'indicateurs issus de diverses sources : CAF, Pole Emploi, DADS, CNAM, ...), intéresse le groupe, dans la mesure où la cartographie proposée ne fait pas référence aux zonages administratifs, ni à des découpages préétablis, et où elle propose une mesure synthétique du risque de précarité.

Des exemples de cette méthode (à Grenoble, dans la région Nord-Pas-de-Calais) sont donnés. Un rendez-vous sera pris avec Jean-Michel Floch, du département de l'action régionale à l'INSEE, auteur de la méthode.

Par ailleurs, un contact sera pris avec la direction des statistiques démographiques et sociales de l'INSEE pour étudier la faisabilité d'un indicateur départemental de salaire perçu dans l'année, selon l'âge, à partir de la source DADS.

Thème Éducation

Cf. point 4 ci-dessus, à approfondir en continuant l'échange avec la DEPP (rendez-vous est pris avec Chantal Brutel).

Thème Logement

Cf. point 3 ci-dessus.

Thème Santé

De nouveaux indicateurs concernant l'offre de soins sont à construire. On note un manque, au niveau départemental, d'indicateurs de l'état de santé de la population, même pour les enfants et les adolescents. Le score EPICES, score santé du Cetaf⁸, est évoqué. Toutefois, la source comporte des biais importants : elle ne porte que sur les personnes passant par les centres d'examen de santé de l'assurance maladie, dont la répartition, notamment par catégorie sociale, est très différente de celle de l'ensemble de la population. D'autre part, la couverture géographique de ces centres est très partielle.

Faut-il prendre en compte d'autres éléments, comme la plus grande fréquence des accidents de la route dans certains départements ?

Thème Territoire

Indicateurs de richesse :

Un indicateur de ressources financières du département pourrait être retenu, après discussion avec la DGCL (le potentiel fiscal et le potentiel financier ont tous deux des avantages et des limites pour la comparaison)

Activités économiques, atouts et fragilités du territoire :

L'emploi par activité économique et par fonctions peut être utilisé, en évitant plutôt de désigner à l'avance des secteurs fragiles ;

Un indice de spécialisation de l'appareil productif local peut aussi être mobilisé : une forte spécialisation sur un petit nombre d'activités peut être un indice de fragilité.

Caractère urbain/rural, migrations définitives et alternantes :

Ces caractéristiques sont un élément important du contexte des politiques publiques. Les données du recensement devraient fournir matière à des indicateurs pérennes.

Équipements :

Point à approfondir, en tenant compte de la mise à disposition de la base permanente des équipements de l'INSEE, et des produits d'études proposés par l'INSEE.

Synthèse

L'existence d'un investissement d'étude de l'INSEE réalisé en 2002 et qui permettait de définir, pour un département donné, son « plus proche voisin », au sens d'une distance calculée à partir d'un ensemble d'indicateurs⁹, suscite un certain intérêt.

La discussion des indicateurs transversaux se poursuivra en sous-groupe, le jeudi 9 juillet après-midi.

⁸ Centre Technique d'Appui et de Formation des Centres d'Examens de Santé.

⁹ Un exemple d'application à la région PACA peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=5199

Annexe

Groupe CNIS « indicateurs sociaux départementaux »

Document soumis à discussion le 11 juin 2009
Marie-Thérèse Espinasse, Michèle Mansuy, DREES ;
Danièle Lavenseau, Bernard Sujobert, INSEE

Indicateurs transversaux Pistes de travail

Les indicateurs non discutés le 17 janvier sont en caractères gras.

Thème population

Population par âge (source : INSEE, recensement et estimations locales de population-ELP)

- *Population par sexe et tranche d'âge de 5 ans.*
- *Part des 75 ans et des 85 ans et plus*
- *Part des moins de 20 et de 25 ans, des 25 à 60 ans*
- *Le détail sur la petite enfance est moins convergent (0-2 ou 3 ans, 0-5 ans).*

Indice de vieillissement (source : INSEE, recensement et ELP)

Il s'agit de la proportion des 0-19 ans rapportée, selon les cas, à celle des 60 ans et plus ou des 65 ans et plus (noter que l'indicateur européen porte sur les 65 ans et plus).

Nationalité (source : INSEE, recensements)

Proportion d'étrangers parmi la population générale.

Natalité (Insee, données démographiques)

Taux de natalité

Types de ménages (Insee, recensement)

La structure des ménages par type (isolés, couples, familles monoparentales, éventuellement selon le nombre et l'âge des enfants) est décrite de manière plus ou moins détaillée selon les organismes. Les choix prioritaires à faire par le groupe devront coïncider avec les attentes des acteurs vis-à-vis des politiques publiques.

Thème Revenus

Revenu disponible des ménages (DGFIP-Insee, données de la base RDL-revenus disponibles locaux)

Revenu médian par UC, rapport interdéciles, part du revenu déclaré, des impôts et des prestations : données disponibles au niveau départemental, peuvent être déclinées par âge ou type de ménage, ou type d'espace (rural/urbain).

Taux de pauvreté (par âge, type de ménage)

Intensité de la pauvreté

Travailleurs pauvres : analyse régionale en cours à l'INSEE (source : enquête SRCV, estimations petits domaines).

Score de précarité : méthode de visualisation localisée (carroyage) à voir

Revenu fiscal des ménages (données de la base RFL-revenus fiscaux locaux : DGFIP-Insee)

- composition du revenu déclaré (salaires, pensions, bénéfices, autres)
- part des ménages non imposables

Salaires (source : DADS, Insee)

Salaires perçus selon l'âge : indicateurs du temps travaillé dans l'année, et du salaire perçu dans l'année, à construire (salariés en situation fragile)

Thème Emploi, chômage (sources : Dares, INSEE, pôle emploi)

Taux de chômage BIT (source : Dares)

DEFM (source : pôle emploi) par sexe et âge (moins de 25 ans, 25-49, 50 ans et plus

Proportion de chômeurs de longue durée (plus d'un an) et de très longue durée (plus de 3 ans) ; source : pôle emploi.

Taux d'emploi et d'activité par sexe et âge (Insee, estimations locales d'emploi)

Emploi (ou activité) par CS (Insee, recensements)

Proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé (moins de 60 ans, dont moins de 18 ans, en % de la classe d'âge correspondante) (Insee, recensements)

Thème Éducation, formation (sources : DEPP, INSEE-recensements)

Proportion des élèves en sixième avec deux ans de retard (un an ?)(DEPP)

Part des jeunes de 20 à 24 ans non scolarisés sans diplôme (recensements)

Part des diplômés de l'enseignement supérieur par âge (recensements)

Autres indicateurs (voir avec la DEPP)

Thème Logement

Nombre et type de logement (individuel ou collectif) (source : recensements)

Statut d'occupation (propriétaires et locataires, dont locataires HLM ; source : recensements)

Taux de mobilité et taux de vacance de plus de trois mois (champ : logement social ; source : EPLS ; et à partir de 2011, répertoire des logements sociaux)

*Surpeuplement du logement (1) (source : recensements) : **indicateur à moderniser***

Proportion de logements sans confort de base(2) (source : recensements)

- (1) L'**indice de peuplement** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et un nombre de pièces considérées comme nécessaires au ménage. Ce dernier nombre attribue à chaque ménage : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple et pour les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, il attribue une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans,

sinon une pièce par enfant. Un logement auquel il manque une pièce est dit en situation de « surpeuplement modéré ». S'il manque deux pièces ou plus, il est dit en « surpeuplement accentué ».

- (2) En 2006, 1,3 % des logements ne disposent pas du confort de base, c'est-à-dire de l'un au moins des trois éléments essentiels que sont l'eau courante, une installation sanitaire (baignoire ou douche) ou des WC intérieurs (enquête Logement).

Taux d'effort logement des ménages percevant une aide au logement (CAF, MSA ?)

Proportion de logements indignes (CAF ?)

Autres indicateurs à construire : à partir des caractéristiques du logement et du revenu des occupants (source : FILOCOM)

Validité de l'indicateur parc privé potentiellement indigne ?

Thème mortalité et santé

Taux de mortalité générale par sexe et âge.

Autres indicateurs à sélectionner

Thème territoire

Potentiel financier : voir DGCL

Activités économiques : indices de dynamisme et de fragilité (à partir de la source CLAP et des estimations d'emploi, INSEE)

- **emploi en 15 fonctions**

- **emploi par activité économique**

- **indice de spécialisation (pour détecter les territoires fragiles car spécialisés sur un petit nombre d'activités)**

- **activité : sphère présente et non présente ? (une nomenclature permet de distinguer les biens et services « exportés » hors de la zone de ceux rendus à la population locale, pour une zone d'emploi)**

Urbain/rural

Densité de population ; part de la population vivant dans les pôles urbains (source : INSEE, recensements)

Dé finition du pôle urbain

Le pôle urbain est une [unité urbaine](#) offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la [couronne périurbaine](#) d'un autre pôle urbain.

Définition de l'unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs [communes](#) présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa [population](#) dans cette zone bâtie.

Les unités urbaines sont redéfinies à l'occasion de chaque [recensement de la population](#). Elles peuvent s'étendre sur plusieurs [départements](#).

Si la zone bâtie se situe sur une seule commune, on parlera de [ville isolée](#). Dans le cas contraire, on a une agglomération multicommunale.

Ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la [population](#), résultent de recommandations adoptées au niveau international.

En [France](#), le calcul de l'espace entre deux constructions est en grande partie réalisé à partir de photographies aériennes. Il ne tient pas compte des cours d'eau traversés par des ponts, des terrains publics (jardins, cimetières, stades, aérodromes,...), ni des terrains industriels ou commerciaux (usines, parcs de stationnement,...).

L'ensemble pôle urbain et couronne périurbaine constitue l'aire urbaine (au moins 40 % de la [population](#) résidente ayant un emploi travaillé dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci).

Mobilité résidentielle (source : INSEE, recensements)

Mobilité quotidienne (source : INSEE, recensements)

Équipements :

Densité des équipements (BPE de l'INSEE : 136 types d'équipements regroupés en 25 types et 7 domaines ; offre de soins – source CNAM et équipements sportifs : répertoire RES)

Accessibilité de la population aux équipements : l'INSEE propose un produit pour l'estimer en distance par la route et temps accès en heures creuses ou heures de pointe (sur commande)

Synthèse : score de proximité entre départements ?